



ACTUALITÉS



DECOSSET met en place le PASS DECHETERIES

Le syndicat de traitement des déchets DECOSSET met en place à partir du 1er juillet 2023 le PASS DECHETERIES. Vous n'aurez ainsi plus besoin de vous munir de justificatif de domicile, le PASS ouvre l'accès aux [déchèteries](#) gérées par DECOSSET à tous les habitants du territoire. Il s'obtient en remplissant le [formulaire en ligne](#), ou par courrier.

ANTENNE 2PIEDS2ROUES A CASTELMAUROU



Une antenne de l'association toulousaine [2pieds2roues](#) s'est créée à Castelmaurou en Février 2023, avec à ce jour une vingtaine d'adhérents. Cette antenne est la première sur le territoire de la Communauté des Communes de Coteaux Bellevue (CCCB).

L'association souhaite un meilleur **partage de l'espace public** et plus de place pour les usagers les plus vulnérables. 2pieds2Roues met sur un pied (ou roue) d'égalité les deux

usages (marche et vélo) qui ne doivent pas s'opposer mais plutôt **cohabiter**.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Thérèse CARRIERE :

castelmaurou2p2r@gmail.com



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Connaissez-vous le PCAET ? C'est un outil de planification, mais qui se construit cette fois ci à l'**échelle de la communauté de communes**. Il doit définir des objectifs stratégiques et opérationnels en vue d'**atténuer** le changement climatique, et de s'y **adapter**.

Il doit être en accord avec les outils de planification des instances supérieures (SCoT, SRADET, SNBC,...). Il se construit en 4 phases principales :

- **Diagnostic** du territoire
- Définition de la **stratégie**
- Construction du **plan d'action**
- Mise en place des actions et **suivi**

Les Coteaux Bellevue ont amorcé la démarche depuis le mois de Décembre 2022 par la rédaction du diagnostic. Il repose sur l'étude des données d'émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques, de la capacité du territoire à stocker le CO₂ et à produire de l'énergie renouvelable, en fonction des consommations actuelles d'énergie et de la vulnérabilité de la communauté de communes face au changement climatique.

Les bénéfices des actions à venir sont multiples :

- Pour la collectivité : économies en énergie et financier
- Pour le territoire : réduction de la vulnérabilité face au changement climatique
- Pour les habitants : meilleure qualité de vie et amélioration de la santé

Ce plan d'actions vous concerne directement, et nous souhaitons créer un **groupe de travail citoyen** pour ce projet de territoire. Si vous êtes intéressés, contactez-nous :

dev.durable@cc-coteauxbellevue.fr ou 06.42.10.86.56

Et pour suivre l'avancée du projet, rendez-vous sur le site internet de la communauté de communes

PCAET des Coteaux Bellevue



Service Déchets

Notre équipe est disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.

Contactez le Service Environnement au **05 34 27 13 65**

Ateliers scolaires 2022-2023



Le service environnement organise tous les ans des animations auprès des enfants scolarisés sur le territoire (maternelles et primaires), afin de les sensibiliser au tri des déchets et aux gestes éco-responsables, au travers de jeux et de mises en situation ludiques. Durant cette année scolaire, **18 ateliers** ont été organisés par un ou plusieurs animateurs sur les temps de classe (demi-journée) ou d'ALAE (durant la pause méridienne).

Ces séances ont toujours un grand succès auprès des enfants et les agents prennent plaisir à partager les enjeux du service.

L'opération sera donc renouvelée l'année prochaine, en espérant toucher encore plus d'enfants !





Qualité de l'air

Bilan positif pour la qualité de l'air 2022

[Atmo Occitanie](#) est l'Observatoire agréé pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie.

L'association a publié le [bilan de la qualité de l'air 2022](#) dans sa lettre d'information de juin, et malgré la reprise des activités, la **qualité de l'air tend à s'améliorer**.

En Occitanie, la qualité de l'air est globalement meilleure en 2022 qu'elle ne l'était avant la crise sanitaire (période 2017-2019). Le nombre d'épisodes de pollution est également en baisse par rapport à 2021. Cependant, trois polluants ne respectent pas, en 2022, les seuils réglementaires fixés pour la préservation de la santé humaine : le Dioxyde d'Azote, l'Ozone et les particules fines PM2.5. Les sources de ces polluants sont principalement le **trafic routier** et les **anciens chauffages au bois**, pollution amplifiée par les épisodes caniculaires.

Ces polluants peuvent être nocifs pour la santé des hommes, des plantes et des animaux et doivent donc être en quantité les plus faibles possibles dans l'atmosphère. En **limitant l'utilisation de la voiture** et en **évitant de brûler des végétaux à foyer ouvert**, vous pouvez contribuer efficacement à limiter les polluants atmosphériques dans l'air que nous respirons.

Pour suivre la **qualité de l'air dans votre commune**, rendez-vous sur le site internet d'[ATMO Occitanie](#), indiquez votre commune dans l'encart prévu à cet effet, et vous pourrez consulter les **recommandations en fonction de l'indice journalier**.

Polluants concernés

PM10 Particules en suspension inférieures à 10 micromètres

PM2.5 Particules fines inférieures à 2,5 micromètres

NO_x Oxydes d'azote

NO₂ Dioxyde d'azote

O₃ Ozone

CO Monoxyde de carbone

SO₂ Dioxyde de soufre

C₆H₆ Benzène

B[a]P Benzo[a]pyrène

Mx Métaux = Pb : Plomb, As : Arsenic, Cd : Cadmium, Ni : Nickel

Type d'environnement



AIR AMBIANT

En environnement extérieur non exposé à des sources directes de pollution



PROXIMITÉ TRAFIC

Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation routière importante

Valeurs réglementaires françaises



Valeur limite : niveau à ne pas dépasser pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Valeur cible : niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Réglementation respectée

En cas d'épisodes de pollution de l'air:

A la maison/travail :

Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

Respectez l'**interdiction des brûlages à l'air libre** et l'encadrement des dérogations.

Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002).

Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).

Déplacements :

Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'**usage des véhicules automobiles** : par le **covoiturage** et les **transports en commun**.

Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (**marche à pied, vélo**).

Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être.



ENERGIE

Economiser pendant les vacances



Pour sauver un peu d'argent et d'énergie en votre absence durant les vacances, quelques petits gestes simples peuvent être effectués :

- Vider le frigo et le congélateur, et les débrancher
- Débrancher les appareils électriques
- Couper le chauffe-eau, si votre équipement le permet

Et de manière générale, [l'Ademe propose quelques astuces](#) pour économiser de l'énergie au quotidien.



Mes fruits et légumes de saison



Communauté de Communes Coteaux Bellevue
19 Route de Saint-Loup Cammas, 31140, Pechbonnieu

Joindre le Service Environnement :

05 34 27 13 65

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à la newsletter du Service Environnement de la
Communauté de communes.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

